

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 656

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 25 BIS C

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ou sur les orientations de gestion du parc naturel marin »,

les mots :

« naturel marin ou sur les orientations de sa gestion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.